

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 48 CONCERNANT SPIE SA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



SPIE SA

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 29 MAI 2020

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 15 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,2% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 15 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOVERNANCE

1. Composition du conseil de SPIE SA

Le conseil d'administration de SPIE SA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 62,5% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Gauthier Louette	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	10	2022	1	0			
	Sir Peter Mason	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	73	UK	9	2022	0	1	P		
	2023	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	63	FR	6	2019	0	1		M	M
	FFP Invest repr. par Bertrand Finet	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	90%	M	54	FR	3	2022	1	2	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Elisabeth Van Damme	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	-	F	54	BE	Nouvelle	2023	0	2	M		
	Gabrielle van Klaveren-Hessel	Rep. salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	F	58	NL	8	2023	0	1	M		
	Michel Bleitrach		Libre d'intérêts	100%	M	74	FR	9	2022	0	2		P	P
	Tanja Rueckert		Libre d'intérêts	70%	F	50	DE	3	2022	0	1			
	Sophie Stabile		Libre d'intérêts	60%	F	50	FR	6	2022	0	4	M	M	M
	Regine Stachelhaus		Libre d'intérêts	100%	F	65	DE	6	2022	0	4			
	Pierre Henrichs	Censeur												

2. Spécificités

- Les statuts de la société SPIE SA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Un censeur siège au conseil sans justification particulière.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET